

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 mars 2022 à 19h00

Mairie

PROCÈS-VERBAL



CHAVAGNES
EN PAILLERS

www.chavagnes-en-pailleurs.fr

Sommaire

1) PETITES VILLES DE DEMAIN : VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE VALANT ORT	3
2) CONVENTION AVEC L'EPF DE LA VENDEE POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU PERIMETRE DE VEILLE FONCIERE	4
3) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2021	5
4) AFFECTATION ET CONSTATATION DES RESULTATS	8
5) BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2021	9
6) BUDGETS PRIMITIFS 2022	10
7) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022	13
8) AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	14
9) AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU BUDGET GENERAL .	15
10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	15
11) CONVENTION « VENDEE TERRE DE SPORT » AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA VENDEE (CDOS)	16
12) CONVENTION SYDEV POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA RUE JACQUES BOUSSEAU	17
13) ESPACE NATUREL ET SENSIBLE DE LA BULTIERE : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE GESTION AVEC LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	17
14) INFORMATION CONCERNANT L'EXERCICE DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE.....	18
15) QUESTIONS DIVERSES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. SALAÛN Eric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie

Excusés et pouvoirs : BILLAUD Xavier à SALAÛN Eric, BORDRON Nadia à Sandrine SIREAU, BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, DE SUZANNET Anne-Catherine à LARDIERE Monique, DURET Camille à DURET Frédéric

Mme Annie MICHAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

1) Petites Villes de Demain : validation de la convention cadre valant ORT

Clémence RONDEAU, chargée de projet Petites Villes de Demain (PVD), a présenté aux élus la stratégie de redynamisation des centres-bourgs de Chavagnes et Saint-Fulgent qui sert de support à la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée avec l'État. Ce projet visant à renforcer les centres-bourgs, comprend 5 orientations stratégiques, 17 objectifs et 59 actions pour les 2 communes, sur les thématiques de l'habitat, du commerce et de l'artisanat, des services de proximité et équipements structurants, de l'accessibilité et des mobilités, ou encore du cadre de vie et de l'aménagement des espaces publics. Les actions ciblées peuvent correspondre à des études, à des aménagements concrets ou la mise en œuvre d'actions concertées et seront mises en œuvre d'ici la fin du mandat jusqu'en 2026.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet présenté et autorisé le Maire à signer la convention cadre valant ORT.

Dans la continuité de la réflexion sur le devenir du centre-bourg et de l'étude patrimoniale et urbaine menée en 2021, le Conseil municipal a également validé à l'unanimité une convention avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée pour définir un nouveau périmètre d'étude et de veille foncière concernant l'îlot intégrant le secteur du Petit Séminaire. Ce nouveau périmètre a été déterminé, en concertation avec le Diocèse, pour répondre aux enjeux stratégiques du territoire concernant le développement du logement et des services, d'une part, et pour préserver et assurer la pérennité d'un patrimoine remarquable de la commune, d'autre part.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le projet de redynamisation et la convention cadre valant ORT ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention.**

2) Convention avec l'EPF de la Vendée pour la création d'un nouveau périmètre de veille foncière

Depuis 2019, l'Établissement Public Foncier de la Vendée intervient sur le centre bourg de Chavagnes-en-Paillers sur les secteurs incluant l'ancien magasin CEPPE et sur l'îlot de l'Industrie, ce qui a permis notamment de mener une première étude patrimoniale sur l'ensemble du centre-bourg.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune réfléchit au développement de son territoire, et plus particulièrement de son centre-bourg, pour répondre aux enjeux en matière de logement, de services, de patrimoine et d'environnement. De plus, l'étude patrimoniale du bourg historique réalisée, en 2021, en groupement de commande avec l'EPF de la Vendée a permis de mettre en évidence l'intérêt du petit séminaire. Sa place centrale en cœur de bourg donne l'occasion à la commune, en accord avec le diocèse, d'engager la réflexion sur une réhabilitation ayant pour objectif de répondre notamment à la demande en logement et de renforcer les fonctions de centralité du centre-bourg. La commune souhaite donc solliciter l'EPF de la Vendée pour mener une étude sur cet îlot stratégique.

L'EPF de la Vendée a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière, en intervenant conformément aux dispositions de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2020/2024 approuvé, par délibération de son Conseil d'administration le 27/11/2019.

A ce titre, cinq orientations stratégiques ont été définies par le Conseil d'administration :

1. Limiter l'étalement urbain en favorisant le développement des centralités,
2. Soutenir et amplifier la production de logements,
3. Faciliter les mutations des activités économiques,
4. Contribuer à la protection des espaces naturels remarquables et prévenir les risques naturels et technologiques,
5. Accompagner le changement et soutenir l'innovation.

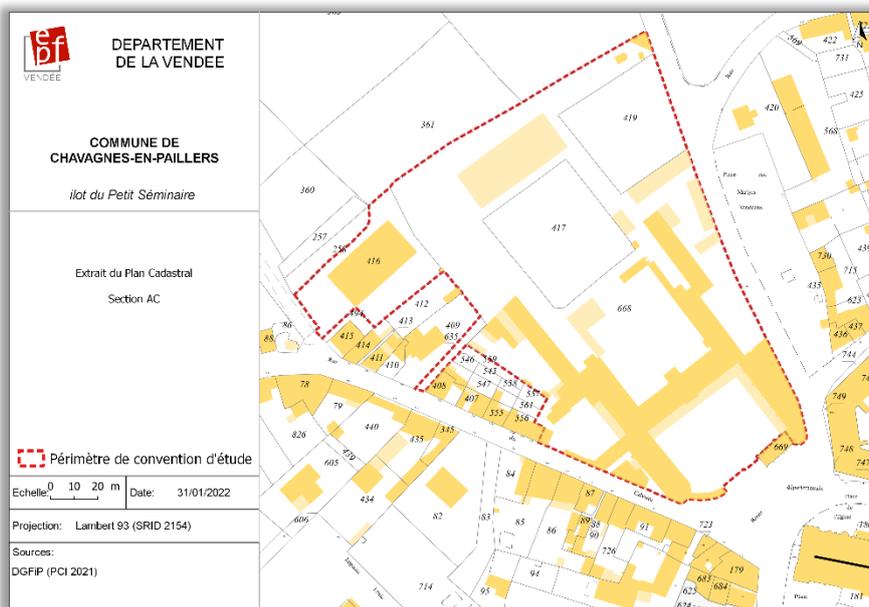
Les objectifs de la commune correspondent aux priorités et modalités d'intervention de l'EPF de la Vendée.

La commune de Chavagnes-en-Paillers, la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts et l'EPF de la Vendée conviennent de s'associer pour engager une politique foncière visant à réaliser des programmes de logements et/ou d'activités, dans les conditions qui permettront d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production souhaités par la commune.

La commune et la communauté de communes confierait ainsi à l'EPF de la Vendée les actions suivantes sur l'îlot du Petit Séminaire :

- définir une stratégie foncière au moyen d'une analyse foncière sur le périmètre concerné,
- accompagner la commune pour engager et suivre l'étude urbaine à réaliser,
- si la commune ne réalise pas l'opération en régie, l'accompagner dans le choix d'un ou plusieurs opérateurs.
- conduire des actions foncières spécifiquement corrélées au stade d'avancement des projets, par **veille foncière**.

Le périmètre d'intervention d'une superficie de 21 305 m² est situé zone U du PLU.



Le montant prévisionnel de l'engagement de l'EPF est fixé à 500 000 euros HT. La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la convention avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée concernant l'îlot du Petit Séminaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

3) Comptes administratifs et comptes de gestion 2021

Le détail de la présentation des comptes administratifs 2021 et comptes de gestion a fait l'objet d'une note brève et synthétique annexée au présent dossier de conseil, en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire devant se retirer de la salle au moment du vote des comptes administratifs, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil doit alors élire son président de séance. Le Conseil municipal a donc désigné M. Frédéric DURET, 1^{er} adjoint, pour présider la séance.

a. Approbation du compte administratif 2021 – Budget général

Le Conseil Municipal est amené à prendre connaissance du compte administratif 2021 du budget général dressé par M. Eric SALAÜN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Celui-ci peut se résumer ainsi :

Budget COMMUNAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 194 281,45 €	942 177,70 €		942 177,70 €	1 194 281,45 €
Opération de l'exercice	2 201 406,46 €	3 337 921,53 €	2 627 429,77 €	2 208 135,83 €	4 828 836,23 €	5 546 057,36 €
Totaux	2 201 406,46 €	4 532 202,98 €	3 569 607,47 €	2 208 135,83 €	5 771 013,93 €	6 740 338,81 €
Résultats de clôture		2 330 796,52 €	1 361 471,64 €			969 324,88 €
Restes à réaliser			903 254,75 €	673 783,55 €	903 254,75 €	673 783,55 €
Totaux cumulés	2 201 406,46 €	4 532 202,98 €	4 472 862,22 €	2 881 919,38 €	6 674 268,68 €	7 414 122,36 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 330 796,52 €	1 590 942,84 €			739 853,68 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Frédéric DURET, 1^{er} adjoint :

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget général tel que résumé ci-dessus ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget communal tel que présenté, après un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

b. Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe locations diverses

Le Conseil Municipal est amené à prendre connaissance du compte administratif 2021 du budget annexe locations diverses (gestion de la salle Émeraude) dressé par M. Eric SALAÛN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Celui-ci peut se résumer ainsi :

Budget LOCATIONS DIVERSES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				9 031,62 €		9 031,62 €	- €
Opération de l'exercice		13 455,90 €	26 938,00 €	19 734,90 €	13 456,39 €	33 190,80 €	40 394,39 €
Totaux		13 455,90 €	26 938,00 €	28 766,52 €	13 456,39 €	42 222,42 €	40 394,39 €
Résultats de clôture			13 482,10 €	15 310,13 €		1 828,03 €	
Restes à réaliser							
Totaux cumulés		13 455,90 €	26 938,00 €	28 766,52 €	13 456,39 €	42 222,42 €	40 394,39 €
RESULTATS DEFINITIFS			13 482,10 €	15 310,13 €		1 828,03 €	

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Frédéric DURET, 1^{er} adjoint :

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget annexe locations diverses tel que résumé ci-dessus ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe locations diverses tel que présenté, après un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

c. Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe Lotissement Les Mûriers

Le Conseil Municipal est amené à prendre connaissance du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement Les Mûriers dressé par M. Eric SALAÛN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Celui-ci peut se résumer ainsi :

Budget Lot. LES MÛRIERS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		73 197,70 €		83 564,88 €	- €	156 762,58 €
Opération de l'exercice	53 333,39 €	68 882,85 €	- €	51 584,12 €	53 333,39 €	120 466,97 €
Totaux	53 333,39 €	142 080,55 €	- €	135 149,00 €	53 333,39 €	277 229,55 €
Résultats de clôture		88 747,16 €		135 149,00 €		223 896,16 €
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	53 333,39 €	142 080,55 €	- €	135 149,00 €	53 333,39 €	277 229,55 €
RESULTATS DEFINITIFS		88 747,16 €		135 149,00 €		223 896,16 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Frédéric DURET, 1^{er} adjoint :

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Les Mûriers tel que résumé ci-dessus ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **APPROUVE** du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Les Mûriers tel que présenté, après un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

d. Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe Lotissement Les Figuiers

Le Conseil Municipal est amené à prendre connaissance du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement Les Figuiers dressé par M. Eric SALAÛN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Celui-ci peut se résumer ainsi :

Budget Lot. LES FIGUIERS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			32 994,87 €		32 994,87 €	- €
Opération de l'exercice	1 075 799,03 €	1 077 509,03 €	1 075 799,03 €	1 432 994,87 €	2 151 598,06 €	2 510 503,90 €
Totaux	1 075 799,03 €	1 077 509,03 €	1 108 793,90 €	1 432 994,87 €	2 184 592,93 €	2 510 503,90 €
Résultats de clôture		1 710,00 €		324 200,97 €		325 910,97 €
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	1 075 799,03 €	1 077 509,03 €	1 108 793,90 €	1 432 994,87 €	2 184 592,93 €	2 510 503,90 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 710,00 €		324 200,97 €		325 910,97 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité, sous la présidence de M. Frédéric DURET, 1^{er} adjoint :

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Les Figuiers tel que résumé ci-dessus ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Les Figuiers tel que présenté, après un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

e. Approbation des comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par les comptables, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4) Affectation et constatation des résultats

a. Affectation des résultats 2021 – Budget général

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 ;

Constate que le Compte administratif présente :

- un déficit de la section d'investissement de 1 361 471,64 euros
- un excédent de la section de fonctionnement de 2 330 796,52 euros
- un déficit de restes à réaliser 229 471,20 euros

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE 1 590 942,84 € en recettes d'investissement (compte 1068) et le solde de 739 853,68 € sera repris au budget primitif 2022, en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) et de reporter le déficit d'investissement de 1 361 471,64 € (compte 001 – dépenses d'investissement).**

b. Affectation des résultats 2021 – Budget annexe locations diverses

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « locations diverses » de l'exercice 2021 ;

Constate que le Compte administratif présente :

- un déficit de la section d'investissement de 15 310,13 euros
- un excédent de la section de fonctionnement de 13 482,10 euros

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE 13 482,10 € en recettes d'investissement (compte 1068) et de reporter le déficit d'investissement de 15 310,13 € (compte 001 – dépenses d'investissement).**

c. Constatation des résultats 2021 – Budget annexe lotissement Les Mûriers

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « lotissement les Mûriers » de l'exercice 2021 constate les résultats de clôture suivant :

- un excédent de la section d'investissement de 135 149 euros
- un excédent de la section de fonctionnement de 88 747,16 euros

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** les résultats de clôture suivant : un excédent de la section d'investissement de 135 149 € et un excédent de la section de fonctionnement de 88 747,16 €

d. Constatation des résultats 2021 – Budget lotissement Les Figuiers

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « lotissement les Figuiers » de l'exercice 2021 constate le résultat de clôture suivant :

- un excédent de la section de fonctionnement de 1 710 euros
- un excédent de la section d'investissement de 324 200,97 euros

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** les résultats de clôture suivant : un excédent de la section de fonctionnement de 1 710 € et un excédent de la section d'investissement de 324 200,97 €

5) Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2021

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

	Désignation du bien	Références cadastrales	Surface	Adresse du bien	Prix cession/acquisition	N° et date de délibération	Date de l'acte
Cessions	Canal	XA 31	859 m ²	Les Huctières (Les Cognasses)	1 288,50 €	N°2020_096 du 14/12/2020	25/03/2021
	Bâti	AB 886	929 m ²	133 rue des Ecoles	145 000,00 €	N°2021_051 du 26/04/2021	28/06/2021
	Non bâti	YD 243p, YD 352p, YD 423p, YD 426	21 159 m ²	L'Anjouinière (Lotissement Les Figuiers - 1ère zone)	389 013,82 €	N°2021_034 du 26/04/2021	
	TOTAL				535 302,32 €		
Acquisitions	Bâti	AC 383 et 687	272 m ²	17 rue de l'Industrie	175 000,00 €	N°2020_095 du 14/12/2020	10/02/2021
	TOTAL				175 000,00 €		

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2021.

6) Budgets primitifs 2022

a. Approbation du budget primitif 2022 – Budget général

Le projet de budget primitif du budget général pour l'exercice 2022 s'équilibre de la façon suivante :

▪ Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
011	Charges à caractère général	586 000,00	013	Atténuations de charges	4 700,00
012	Charges de personnel	683 150,00	70	Produits des services	256 388,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	73	Impôts et taxes	1 308 000,00
65	Autres charges gestion courante	333 850,00	74	Dotations et participations	1 168 600,00
			75	Autres produits gestion courante	44 820,00
Total des dépenses de gestion courante		1 604 000,00	Total des recettes de gestion courante		2 782 508,00
66	Charges financières	56 369,29	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
	Dépenses imprévues	15 000,00			
Total des dépenses réelles de		1 676 369,29	Total des recettes réelles de fonctionnement		2 782 508,00
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	1 738 437,83	042	Opérations d'ordre entre section (5)	42 107,85
042	Opérations d'ordre entre section (5)	149 662,41	043	Op. ordre intérieur de section (5)	0,00
Total des dépenses d'ordre de		1 888 100,24	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		42 107,85
TOTAL		3 564 469,53	TOTAL		2 824 615,85
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		739 853,68
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 564 469,53	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 564 469,53

▪ Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	43 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	1 361 620,55
204	Subventions d'équipement versées	535 553,50	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
	Total opérations d'équipement	4 228 679,64			
Total des dépenses d'équipement		4 807 233,14	Total des recettes d'équipement		2 361 620,55
16	Emprunts et dettes assimilées	210 000,00	10	Dotations Fonds div. Rés. (hors 1068)	285 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1068	Dotations Fonds div. Réserves	1 590 942,84
			27	Autres immobilisations financières	135 149,00
			024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00
Total des dépenses financières		210 000,00	Total des recettes financières		2 171 091,84
45..	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	45..	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'inv.		5 017 233,14	Total des recettes réelles d'inv.		4 532 712,39
040	Opérations d'ordre entre sections	42 107,85	021	Virement de la section de fonct.	1 738 437,83
041	Opérations patrimoniales	4 200,00	040	Opérations d'ordre entre sections	149 662,41
			041	Opérations d'ordre entre sections	4 200,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		46 307,85	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 892 300,24
TOTAL		5 063 540,99	TOTAL		6 425 012,63
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF		1 361 471,64	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 425 012,63	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 425 012,63

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget général

b. Approbation du budget primitif 2022 – Budget annexe locations diverses

Le projet de budget primitif du budget annexe « locations diverses » pour l'exercice 2022 s'équilibre de la façon suivante :

▪ Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
011	Charges à caractère général	15 904,00	74	Dotations, subventions et participations	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 500,00	75	Autres produits gestion courante	17 050,25
Total des dépenses de gestion courante		18 404,00	Total des recettes de gestion des services		37 050,25
66	Charges financières	1 078,22			
67	Charges exceptionnelles	500,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 982,22	Total des recettes réelles de fonctionnement		37 050,25
023	Virement à la section d'investissement	13 709,84	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 358,19			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 068,03	Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL		37 050,25	TOTAL		37 050,25
		+			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		37 050,25	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		37 050,25

▪ Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
21	Immobilisations corporelles	1 900,00			
23	Immobilisations en cours	0,00			
Total des dépenses d'équipement		1 900,00	Total des recettes d'équipement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 340,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 482,10
Total des dépenses financières		13 340,00	Total des recettes financières		13 482,10
Total des dépenses réelles d'investissement		15 240,00	Total des recettes réelles d'investissement		13 482,10
040	Opérations d'ordres entre sections	0,00	021	Virement de la section de fonct.	13 709,84
			040	Opérations d'ordres entre sections	3 358,19
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		17 068,03
TOTAL		15 240,00	TOTAL		30 550,13
		+			+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		15 310,13	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		30 550,13	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		30 550,13

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « locations diverses »

c. Approbation du budget primitif 2022 – Budget annexe lotissement les Mûriers

Le projet de budget primitif du budget annexe « lotissement les Mûriers » pour l'exercice 2022 s'équilibre de la façon suivante :

▪ **Section de fonctionnement :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
011	Charges à caractère général	75 400,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 347,16	74	Dotations, subventions et participations	0,00
Total des dépenses de gestion courante		88 747,16	Total des recettes de gestion courante		0,00
Total des dépenses réelles		88 747,16	Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0,00	042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL		88 747,16	TOTAL		0,00
		+			+
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		88 747,16
		=			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		88 747,16	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		88 747,16

▪ **Section d'investissement :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
Total des dépenses d'équipement		0,00	Total des recettes d'équipement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	135 149,00			
Total des dépenses financières		135 149,00	Total des recettes financières		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		135 149,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	040	Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		135 149,00	TOTAL		0,00
		+			+
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		135 149,00
		=			=
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES		135 149,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		135 149,00

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « lotissement les Mûriers »

d. Approbation du budget primitif 2022 – Budget annexe lotissement les Figuiers

Le projet de budget primitif du budget annexe « lotissement les Figuiers » pour l'exercice 2022 s'équilibre de la façon suivante :

▪ Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
011	Charges à caractère général	566 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 647 325,00
Total des dépenses de gestion courante		566 000,00	74	Dotations, subventions et participations	2 160,00
65	Autres charges de gestion courante	84 685,97	Total des recettes de gestion courante		
66	Charges financières	3 000,00	1 649 485,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		653 685,97	Total des recettes réelles		1 649 485,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 075 799,03	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 000,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 078 799,03	Total des dépenses d'ordre		83 000,00
TOTAL		1 732 485,00	TOTAL		1 732 485,00
+			+		
D 002 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00	R 002 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00
=			=		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 732 485,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 732 485,00

▪ Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022
Total des dépenses d'équipement		0,00	Total des recettes d'équipement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 320 000,00			
Total des dépenses financières		1 320 000,00	Total des recettes financières		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 320 000,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	1 075 799,03
Total des dépenses d'ordre d'investissement		80 000,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 075 799,03
TOTAL		2 220 000,00	TOTAL		1 075 799,03
+			+		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ		324 200,97
=			=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 400 000,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 400 000,00

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « lotissement les Figuiers »

7) Vote des taux des taxes locales 2022

Suite au débat d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la fixation des taux d'imposition pour 2022.

Afin d'absorber partiellement les effets de la hausse des dépenses de de fonctionnement en 2022 concernant les charges à caractère général (inflation + explosion des prix de l'énergie) et les dépenses de personnel (impact de la revalorisation des carrières et rémunérations et du développement des services sur une année entière (bibliothèque, entretien des salles communales)) et au regard du programme pluriannuel d'investissement, des besoins de financement en 2022, il est proposé au Conseil Municipal **d'augmenter les taux des taxes en 2022 de 3%**, soit l'application des taux suivants :

- pour la **taxe foncière sur les propriétés bâties** : **32,83 % (31,87 % en 2021)**
- pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **44,49 % (43,19 % en 2021)**

Pour rappel, les taux de la fiscalité communale n'ont pas connu de hausse depuis 2017.

Cette évolution de la pression fiscale, en incluant la revalorisation annuelle des bases locatives de 3,4%, aurait une incidence limitée sur les foyers fiscaux (+ 22 € par an en moyenne par foyer fiscal), et maintiendrait la commune largement sous la moyenne des taux des communes du territoire intercommunal.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE les taux des taxes ci-dessus proposés pour l'année 2022.**

8) Ajustement des autorisations de programme

a. Travaux de requalification du centre bourg

Par délibération n° 2018_035 en date du 12 mars 2018 le Conseil Municipal a voté la création d'une autorisation de programme pour l'opération « travaux de requalification du centre bourg » (AP 2018-01).

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un investissement donné. Le vote d'autorisation de programme est une décision budgétaire qui est de la compétence du Conseil municipal, adoptée à l'occasion du vote du budget ou d'une décision modificative. Cette autorisation est accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. En effet les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Au vu de la programmation pluriannuelle des investissements présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2022 et du budget primitif du budget général, adopté durant cette séance,

Vu le montant de l'autorisation de programme fixé à 2 000 000 € sur 5 ans,

Vu le montant des crédits réalisés depuis sa création pour un montant total de 1 569 809,96 €,

Vu les travaux à réaliser cette année et les années suivantes,

Une modification de l'AP/CP s'avère nécessaire au niveau de la durée de l'autorisation sur 6 années au lieu de 5 prévues initialement et de la répartition des crédits de paiement prévisionnels comme suit :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
64 376,40 €	829 028,33 €	414 737,79 €	261 667,44 €	340 000 €	90 190,04

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE la durée de l'autorisation en la passant à 6 ans (2018 à 2023) au lieu de 5 ans initialement prévus ;**
- **MODIFIE la répartition des crédits de paiements comme indiqué ci-dessus**

b. Travaux de rénovation de l'église

Par délibération n° 2019_036 en date du 18 mars 2019 le Conseil Municipal a voté la création d'une autorisation de programme pour l'opération « travaux de rénovation de l'Église » (AP 2019-01).

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un investissement donné. Le vote d'autorisation de programme est une décision budgétaire qui est de la compétence du Conseil municipal, adoptée à l'occasion du vote du budget ou d'une décision modificative. Cette autorisation est accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. En effet les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Au vu de la programmation pluriannuelle des investissements présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2022 et du budget primitif du budget général, adoptée durant cette séance,

Vu le montant de l'autorisation de programme fixé à 2 400 000 € sur 5 ans,

Vu le montant des crédits réalisés depuis sa création pour un montant total 1 293 742,51 €,
Une modification de l'AP/CP s'avère nécessaire au niveau du montant de l'autorisation de programme (2 500 000 €), de sa et de la répartition des crédits de paiement prévisionnels comme suit :

2019	2020	2021	2022	2023
89 146,39 €	481 338,56 €	723 257,56 €	1 140 000 €	66 257,49 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le montant de l'autorisation de programme, pour l'établir à 2 500 000 €
- MODIFIE la répartition des crédits de paiements comme indiqué ci-dessus

9) Autorisation de souscription d'un emprunt pour le financement du budget général

Dans le cadre du financement du budget général 2022, il est prévu que le budget général soit équilibré par la souscription d'un emprunt à hauteur d'1 million d'€, pour permettre le financement des investissements, notamment concernant l'aménagement d'une zone de loisirs intergénérationnelle, l'aménagement de la rue de Lattre et du centre bourg et les travaux de rénovation de l'Église.

A cet effet, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes formalités pour la négociation et la réalisation d'un emprunt selon les conditions suivantes :

- consultation de 3 établissements bancaires minimum
- montant maximum : 1 000 000 €
- durée : 15 à 20 ans
- intérêts à taux fixe ou à taux variable – classement Gissler 1A
- remboursement par échéance constante ou amortissement constant
- échéance trimestrielle

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes formalités pour la négociation et la réalisation d'un emprunt selon les conditions définie ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents liés à cet emprunt.

10) Subventions aux associations

Sur proposition des commissions municipales et de la municipalité,

En application des critères rappelés dans les dossiers de demandes de subventions,

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations communales et au CCAS pour l'année 2022, pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65, selon le tableau ci-après.

Article 6574 - Associations	
Commission Sports - Loisirs - Tourisme	
Société de Chasse St Hubert	500,00 €
Billard Club "Les Gavroches"	500,00 €
Palet Club Chavagnais	500,00 €
Saint Louis Générale - Ecole de sports	1 000,00 €
FCCR Chavagnes - La Rabatelière	2 800,00 €
Saint Louis Handball	2 500,00 €
Saint Louis Tennis de Table	1 500,00 €
Commission Communication - Animations - Actions culturelles	
Comité des Fêtes - Promotion de la commune	1 500,00 €
Commission Enfance-Jeunesse	
Amicale Jules Verne	583,40 €
APEL Ecole Nazareth	723,40 €
Assistants Maternelles "Les Bambinous"	200,00 €
Foyer des Jeunes	800,00 €
Les P'tits Loups	16 800,00 €
Article 657362 - CCAS	
CCAS	5 000,00 €
Article 657363 - A caractère administratif	
Budget annexe "Locations Diverses"	20 000,00 €
TOTAL	54 906,80 €

Concernant la Fête de la Brioche, la commune se propose d'être partenaire des organisateurs, avec la prise en charge de l'organisation du feu d'artifice qui sera proposé qui sera à l'occasion de la manifestation.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **VALIDE l'attribution des subventions telles que proposées ci-dessus.**

11) Convention « Vendée Terre de Sport » avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée (CDOS)

A l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2024, le comité d'organisation Paris 2024 propose aux collectivités de devenir partenaires de l'événement grâce au Label « Terre de Jeux 2024 », accessible gratuitement sur simple candidature.

L'objectif est de valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des jeux, quelle que soit leur taille ou leurs moyens.

L'ambition est de se rassembler autour de cet événement exceptionnel que sont les jeux olympiques d'été, que la France n'a pas eu depuis 100 ans sur son territoire, en mettant plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion, du sport durable et responsable, accessible à tous. Les territoires qui candidatent à ce label s'engagent aussi à célébrer les jeux, au travers de manifestations ponctuelles autour du sport.

Cette démarche étant complémentaire et en accord avec la volonté de la commune de revaloriser ses équipements sportifs autour de la Plaine des Sports. Par ailleurs, dans le cadre du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la zone de loisirs intergénérationnelle, l'adhésion au label Terres de Jeux 2024 sera prise en compte pour l'examen des demandes de subvention.

Ainsi, une démarche d'adhésion au label a été engagée fin février, la demande de candidature étant toujours en cours de validation.



Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », le CDOS de la Vendée propose aux collectivités labellisées du Département de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets et manifestations autour du sport avec le programme « Vendée, Terre de Sports ».

Ainsi, le CDOS propose un catalogue d'actions à disposition des collectivités pour faire vivre le label Terre de Jeux, avec le soutien de ses équipes sur la base de 4 axes :

- Sports, citoyenneté et développement durable ;
- Sport et santé ;
- Sport et professionnalisation ;
- Événementiels.

Pour bénéficier de ce soutien du CDOS, une convention de partenariat est proposée à la commune (cf. en annexe), avec une participation annuelle de 530 € (0,15 € par habitant).

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la candidature au label « Terre de Jeux 2024 » ;
- **VALIDE** la convention de partenariat avec le CDOS de la Vendée dans le cadre du programme « Vendée, Terre de Sport » ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer la convention.

12) Convention SyDEV pour l'enfouissement de la rue Jacques Bousseau

Le programme d'enfouissement proposé par le SyDEV en lien avec le déploiement de la fibre optique sur le département (SDTAN2) se poursuit sur la commune avec l'enfouissement de la rue Jacques Bousseau.

La convention proposée par le SyDEV pour ces travaux d'enfouissement prévoit une participation de la commune qui s'élève à 68 156 €.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention proposée par le SyDEV ;
- **AUROTISE M. le Maire** à la signer.

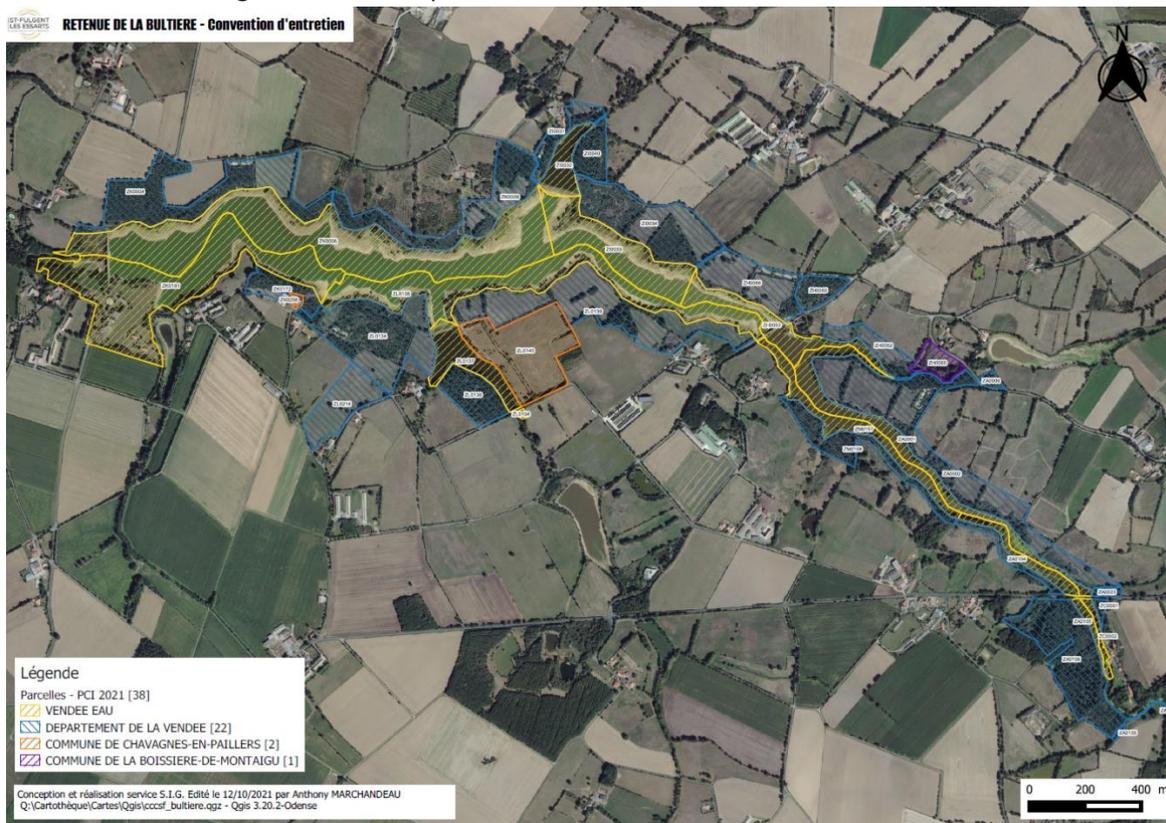
13) Espace naturel et sensible de la Bultière : convention de partenariat et de gestion avec le Département et la Communauté de Communes

Dans le cadre de la gestion des espaces naturels sensibles autour du Lac de la Bultière, le Département de la Vendée a décidé redéfinir des modalités d'entretien uniformisées autour du lac pour l'ensemble des propriétés incluses dans le périmètre.

Ainsi, la commune de Chavagnes-en-Paillers est toujours propriétaire de la parcelle des Permoilières, pour laquelle un accord concernant la cession a été validé par le Conseil municipal en décembre. Dans l'attente de la cession effective de la parcelle, la commune doit valider les modalités de gestion de cette parcelle dans le cadre de la convention de gestion proposée par le Département à ses partenaires, notamment Vendée Eau, propriétaire de la retenue et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, qui a accepté de prendre en charge l'organisation de l'entretien des parcelles autour du barrage.

Il a donc été proposé au Conseil municipal de valider la convention proposée par le Département qui prévoit notamment la gestion de l'entretien de la parcelle communale des Permoilières par la Communauté de

Communes. Par ailleurs, lorsque la parcelle aura été cédée effectivement au Département, les modalités de gestion resteront inchangées entre le Département et la Communauté de communes.



Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la convention proposée par le Département ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

14) Information concernant l'exercice des délégations du Conseil au Maire

N° Décision	Date	Thème	Contenu
2022_009	24/02/2022	urbanisme	Renonciation à acquérir 7 la Michenaudière - ZD 600-601-602-603
2022_010	24/02/2022	urbanisme	Renonciation à acquérir 10 Place des Arcades - AB 517 - 518
2022_011	24/02/2022	urbanisme	Renonciation à acquérir 53 impasse Saint Joseph - AB 144-145-877-879
2022_012	24/02/2022	urbanisme	Renonciation à acquérir 221 Ter Route des Cinq Moulins - ZD 665 (parcelle CILAOS)
2022_013	24/02/2022	urbanisme	Renonciation à acquérir 11 le Fief de la Maison Neuve - YE 306

Fait le 14 mars 2022
 A Chavagnes-en-Paillers

La secrétaire de séance,
Annie MICHAUD

Le Maire
Eric SALAÜN